Revolut

Durée	Définition
Gestion du compte	Le fournisseur du compte gère le compte ouvert au nom du client
Émission d'une carte de débit	Le fournisseur de services de compte émet une carte de débit liée au compte du client. Chaque paiement initié par l'utilisation de la carte de débit est immédiatement débité du compte du client.
Émission d'une carte de crédit	Le fournisseur de services de compte émet une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant des paiements effectués avec la carte pendant la période convenue sera débité du compte du client en totalité ou en partie le jour spécifié. Le contrat de prêt conclu entre le fournisseur de services de compte et le client détermine si le client paiera des intérêts sur le montant emprunté.
Retrait d'espèces en euros	Le client retire des espèces en euros de son compte.
Retrait d'espèces dans d'autres devises	Le client retire de son compte des espèces en devises autres que l'euro.
Dépôt en espèces	Le client dépose des espèces sur son compte.
Virements en euros (SEPA)	Le fournisseur de services de compte vire les fonds du compte du client vers un autre compte, conformément aux instructions du client. Applicable aux paiements en EUR effectués sur les comptes ouverts dans les pays appartenant à la zone SEPA
Virements non-SEPA	Le fournisseur de services de compte vire les fonds du compte du client vers un autre compte, conformément aux instructions du client. Applicable aux paiements non libellés en EUR ou aux paiements effectués sur les comptes ouverts dans les pays n'appartenant pas à la zone SEPA.
Ordre permanent en euro (SEPA)	Le fournisseur de services de compte effectue des transferts réguliers, sur instruction du client, d'un montant fixe d'argent du compte du client vers un autre compte.
Prélèvement automatique en euros (SEPA)	Le client donne à une autre personne (bénéficiaire) le droit d'ordonner au fournisseur de services de compte de transférer de l'argent du compte du client vers le compte du bénéficiaire. Le fournisseur de services de compte transfère l'argent au bénéficiaire le ou les jour(s) convenu(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant peut varier.
Paiement automatique des factures électroniques	Le fournisseur de services de compte, conformément aux instructions données à l'avance par le client, paie la facture électronique du bénéficiaire soumise via le système bancaire en ligne du payeur.
Gestion des paiements entrants en EUR	Le fournisseur de services de compte gère les paiements entrants en euros provenant des comptes ouverts dans les pays appartenant à la zone

	SEPA.
Gestion des encaissements transfrontaliers	Le fournisseur de services gère les paiements entrants en devises autres que l'euro ou les paiements provenant de comptes ouverts dans des pays n'appartenant pas à l'espace SEPA.
Mise en place d'un découvert	Le fournisseur de services de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut emprunter de l'argent lorsqu'il n'y a plus d'argent sur le compte. L'accord détermine le montant maximum qui peut être emprunté et si des frais et des intérêts sont facturés au client.
Assurance du compte	Le fournisseur de compte propose une assurance liée au compte du client.
Relevés de compte	Le fournisseur de compte fournit des informations sur le solde et les transactions du compte du client.